

**OBJET :
VERSEMENT
AVANCES SUR
SUBVENTIONS
2018 A
ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.01.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.01.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 30 JAN, 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
M. LINOUE Stéphane,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

A la demande du Club Olympique Castelnaudary, du Rugby Olympique Chaurien et de l'Office du Commerce Chaurien, M. le Maire propose à l'Assemblée de verser une avance sur la subvention 2018 à ces 3 associations :

* dans la limite de 25 000 € pour le COC.

* dans la limite de 25 000 € pour le ROC.

* dans la limite de 25 000 € pour l'OCC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2018 et sera déduite de la subvention votée prochainement.

Vu la Commission des Finances en date du 23 Janvier 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de M. le Maire.

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2018 de 25 000 € au COC, de 25 000 € au ROC et de 25 000 € pour l'OCC.

PRECISE que cette avance sera prélevée au budget Ville 2018 sur l'article 6574 et déduite de la subvention 2018 votée prochainement.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GUIRAUD Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Office du Commerce Chaurien.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 janvier 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

30 JAN. 2018

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

29 JAN. 2018

Par publication le :

30 JAN. 2018

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Po/

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 29/01/2018
N°011-211100763-20180124-2018-07-DE